

ils ont dû dépenser de l'argent pour établir des services de santé et de bien-être, des canalisations d'égout et d'eau potable que le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec devaient normalement leur fournir. Le grand chef Billy Diamond a d'ailleurs résumé cette situation dans son témoignage devant le comité en déclarant:

Il est vrai que les Cris ont reçu des dédommagements. Cependant, ils ont dû céder certains de leurs droits pour obtenir ces dédommagements qui devaient constituer un fonds du patrimoine pour les générations à venir. Les gouvernements et les Cris l'ont reconnu de façon indiscutable durant les négociations et au moment de la signature de la convention. Or, les Cris ont dû, à cause des problèmes relatifs à la santé et aux installations sanitaires et à cause de l'absence tragique de logements et d'infrastructures dans les communautés cris, consacrer plus d'un quart de leurs dédommagements à la construction de logements et à l'établissement d'infrastructures.

En entendant cette déclaration, le comité a été si outragé qu'il a posé un geste sans pareil. Il a rédigé un rapport qui a été joint au rapport sur les crédits déposé à la Chambre. Il a demandé au ministre de prendre immédiatement les mesures voulues. Ce dernier a alors nommé un commissaire chargé de se rendre sur les lieux pour procéder à une enquête et de présenter un rapport et des recommandations au cabinet. L'automne dernier, il est donc revenu à Ottawa avec un rapport de 87 pages qui faisait état de la plupart des problèmes qui s'étaient posés dans la région. En janvier, le rapport a été présenté au cabinet, mais nous attendons encore sa décision.

Environ 11,000 personnes de la région attendent depuis 1975 que justice leur soit rendue. Une garantie était inscrite dans la loi du fait que le ministre était tenu de faire rapport à la Chambre dans les soixante jours après le 1^{er} janvier de chaque année. Le dernier rapport nous a été remis le 31 mars 1980. Ces rapports devraient faire ressortir les problèmes qui se posent dans l'exécution de l'accord. Il est probablement impossible au ministre de soumettre un rapport qui dévoilerait tous les détails de situations épouvantables et mettrait le gouvernement dans l'embarras.

Comme le ministre est tenu de déposer des rapports au Parlement et qu'il ne l'a pas fait depuis deux ans, il est coupable d'outrage au Parlement. Le député de Prince George-Peace River a porté la question à l'attention de la présidence l'an dernier par le biais de la question de privilège. Madame le Président nous a affirmé qu'elle n'avait aucun moyen de sanctionner la conduite d'un ministre ou de l'obliger à rendre compte de ses actes. Elles nous a dit que nous devrions songer à d'autres moyens. Pourtant nous cherchons en vain ces autres moyens d'obliger le ministre à rendre des comptes au Parlement. Peut-être faudra-t-il en saisir le public.

Aucune mesure n'a été prise depuis que nous avons entendu parler de cette triste histoire le printemps dernier. Les Cris et les Inuits sont revenus ce printemps nous raconter des histoires encore pires même. Les Inuits nous ont raconté comment, à cause des insuffisances de leur système d'éducation, 1500 ou 1600 élèves ne pouvaient dépasser la huitième année. Dans beaucoup de localités il n'y a même pas d'école. Il arrive que les classes ont lieu dans des misérables cabanes.

● (1720)

Les conditions de logement sont tout à fait inacceptables. Il faudrait bâtir des centaines de maisons. Nous avons entendu parler d'eau potable contaminée et de maladies chez les enfants. La tuberculose fait encore des ravages dans ces régions. Il y a un an, je l'avais signalé à la Chambre, mais

Les subsides

pratiquement aucune mesure n'a été prise. Il y a un mois, le chef Diamond nous disait que depuis l'an dernier, sa femme avait contracté la tuberculose. Je voudrais vous citer un court passage pour illustrer la gravité de la situation. Un certain M. Thérien, agent de recherche au Département d'hygiène communautaire de l'Université Laval, a déclaré ceci au comité:

Il existe des cas nouveaux ou des cas de rechute sur la côte de la baie d'Hudson. La maladie est plus ou moins sous contrôle dans la région de la baie d'Ungava et, à ma connaissance, il reste encore un cas ou deux.

Et il avait affirmé quelques instants auparavant:

La tuberculose sévit sur la côte ouest de la baie d'Hudson. Pour autant que je sache, il existerait actuellement 30 à 40 cas nouveaux ou des rechutes.

Tout le monde sait que la tuberculose dénote de bien mauvaises conditions d'hygiène. C'est une maladie du tiers monde, qui est inacceptable de nos jours, au Canada.

Lorsque les membres de la délégation inuite ont comparu devant nous, ils ont même ajouté une nouvelle dimension à leur témoignage déjà alarmant. Ils nous ont parlé d'un système de deux poids deux mesures, selon lequel les Blancs qui vont travailler dans leurs collectivités sont logés dans de bonnes maisons ayant l'eau courante et les égouts, alors que les autochtones doivent vivre dans des cabanes, et souvent à deux ou trois familles dans des pièces de 14 par 18 pieds. Il est assez intéressant de signaler, ne serait-ce que pour illustrer l'attitude du ministère dans l'application de cette loi, que j'ai découvert aujourd'hui que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a intenté à Québec des poursuites judiciaires contre les Cris de la baie James, et en particulier le conseil scolaire, parce qu'ils ne payaient pas leurs factures d'électricité. Les Cris ont riposté en intentant aussi des poursuites contre le ministère, qui n'aurait pas respecté son engagement de payer la pension des jeunes qui fréquentent l'école hors de la région.

C'est là un exemple de ce qui arrive. Une loi a été adoptée afin d'éviter tout cela. Elle devait créer des écoles, des services de santé, des logements, des services d'incendie et aménager des pistes d'aviation. A mon avis, il n'existe aucune excuse pour tous ces incidents.

La semaine dernière, j'ai reçu une lettre d'une étude d'avocats qui représente les Inuits. En voici un extrait:

Au nom des Inuits du Nord québécois et, en particulier, de M^{me} Mary Simon, présidente de la société Makivik...

Et il mentionne d'autres personnes:

... Je vous remercie d'avoir suivi de près l'application de la Convention de la baie James et du Nord québécois, et d'avoir donné votre appui aux mesures fédérales visant à assurer sa mise en vigueur.

Même si les Inuits du Nord québécois ont été déçus du petit nombre de députés venus écouter leurs instances le 19 mai, ils reconnaissent volontiers l'importance du rôle du comité permanent dans le processus d'examen.

Nous demandons donc encore une fois au comité d'intervenir avec toute la vigueur possible auprès du gouvernement à la suite des témoignages des Inuits du Nord québécois et des Cris de la baie James au sujet des conditions qui existent dans leurs collectivités, et qui sont directement attribuables au fait que le Canada n'a pas respecté scrupuleusement ses obligations en vertu de la Convention.

Cette entente devait servir de modèle à toutes les autres ententes de règlement territorial au Canada. Cela n'a pas été le cas. Bien au contraire, elle rend plus difficile le règlement des revendications territoriales.

Mon collègue de Prince George-Peace River (M. Oberle) a fait allusion aux audiences du comité permanent à Vancouver le mois dernier. Pour bien montrer comment le ministère fonctionne, il est devenu évident que certains organismes autochtones qui se sont présentés devant nous et qui ont eu des paroles désobligeantes à l'endroit du ministère ont subi des coupures